

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 4 Juin 2024**

**Date de convocation :**  
30 Mai 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

POUR : 12  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**N° DCM20240602**

OBJET :  
**RECLASSEMENT DE LA  
PARCELLE ZR49 POUR LA  
REVISION ALLEGEE DU PLU**

-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juin à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, M. Xavier FEVRE

Excusée : Mme Laétitia FRENOY

Absents : Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoir : Mme Laétitia FRENOY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : M. Thomas PERRIER

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date 12/12/2019,
- Vu la délibération 6037 du 7 Septembre 2023, prescrivant la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la délibération 6068 du 7 Septembre 2023, portant sur le reclassement de parcelles pour la révision allégée du PLU
- Considérant la nécessité de reclasser la parcelle ZR 49, oubliée dans les précédentes délibérations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de reclasser la parcelle ZR 49 en Zone AC ou NC,

**INTEGRE** ce reclassement dans la révision allégée du PLU.

**Extrait certifié conforme aux registres des délibérations**

Fait à Saint Just-Sauvage, le 4 juin 2024

Le Maire,  
Bruno MARTIN



Le secrétaire,  
Thomas PERRIER

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.